

LE 30 MARS 2017

Jacques GALLERAND a quitté la salle du Conseil Municipal compte tenu que les deux décisions suivantes concernent les comptes administratifs.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme FRENOY Marie-Hélène, Adjointe, examine le compte administratif de l'assainissement 2016 dressé par Mr Jacques GALLERAND, Maire, qui peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL	TOTAL
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2015		56 444,40		35 249,91		91 694,31
Opérations 2016	10 947,41	32 599,88	8 797,51	8 099,79	19 744,92	40 699,67
TOTAUX	10 947,41	89 044,28	8 797,51	43 349,70	19 744,92	132 393,98
Résultats de clôture		Excédent 78 096,87		Excédent 34 552,19		Excédent 112 649,06
Reste à réaliser		0	37 210,00	2 658,00		0

Hors de la présence de Mr Jacques GALLERAND, Maire qui a quitté la salle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme FRENOY Marie-Hélène, Adjointe, examine le compte administratif de la commune 2016 dressé par Mr Jacques GALLERAND, Maire, qui peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL	TOTAL
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2015		239 773,15	27 142,23		27 142,23	239 773,15
Opérations 2016	824 541,50	865 876,45	146 214,00	210 920,58	970 755,50	1 076 797,03
TOTAUX	824 541,50	1 105 649,60	173 356,23	210 920,58	997 897,73	1 316 570,18
Résultats de clôture		Excédent 281 108,10		Excédent 37 564,35		Excédent 318 672,45
Reste à réaliser			57 220,00	5 067,00		

Hors de la présence de Mr Jacques GALLERAND, Maire qui a quitté la salle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de la commune 2016.

COMPTES DE GESTION 2016 DU COMPTABLE DU TRESOR

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures les soldes de l'exercice 2015, les montants des titres de recettes émis et ceux des mandats de paiement ordonnancés, ainsi que les opérations d'ordre de l'exercice 2016,

A l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion de la commune et de l'assainissement dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET PRIMITIF 2017 & AFFECTATION DU RÉSULTAT ASSAINISSEMENT

Ayant constaté que le Compte Administratif Assainissement de l'année 2016 présente un excédent d'exploitation de 78 096,87 €,

Statuant sur l'affectation de ce résultat,

Le Conseil Municipal décide de reporter cette somme au compte 002 excédent d'exploitation antérieur reporté.

Le budget primitif 2017 de l'assainissement, voté au niveau du chapitre, s'équilibre à :

* 103 096 € en section d'exploitation

* 59 777 € en section d'investissement.

Vote POUR à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2017 : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Ayant constaté que le Compte Administratif de la commune de l'année 2016 présente un excédent de fonctionnement de 281 108,10 €,

Statuant sur l'affectation de ce résultat,

Le Conseil Municipal décide d'affecter 30 000 Euros en réserves à l'article 1068 et de reporter 251 108,10 Euros au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Vote POUR à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION 2017

Compte tenu du déficit structurel constaté en commission finances lors de la préparation du budget primitif 2017, notamment du fait de la baisse des dotations de l'Etat (63 000 Euros en moins depuis 2013), les élus décident d'augmenter le taux d'imposition taxe d'habitation et le taux taxe foncière/bâti et de maintenir le taux taxe foncière/non bâti, ce qui donne les taux suivants pour l'année 2017 : 13,76 % pour la taxe d'habitation, 15,80 % pour la taxe foncière/bâti et 41,17 % pour la taxe foncière/non bâti. Vote par 10 voix POUR, 1 voix CONTRE (Jean-François Renais) et 2 abstentions (Marion Heuzé et pouvoir de Christine Tivoli).

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Les élus votent les subventions attribuées aux Associations suivantes pour l'année 2017, suite à la proposition de la commission communale « vie associative » :

* APE St-Pern / piscine	2 500 €
* APE St-Pern / arbre de Noël	1 000 €
* APE St-Pern / voyage Jersey	800 €
* Judo-club	80 €
* Basket Stella de Landujan	520 €
* ASPN	400 €
* Comité des Fêtes	2 000 €
* ADMR	1 026 €
* Anciens combattants	80 €
* Déclic	8 221 €
* GACM Téléthon	150 €
* ASSPL Foot	500 €

* EAPB Montauban	60 €
* La Nef des Fous Apéro'ziques	1 500 €
* Comice agricole (0,80 €/hab)	821 €
* Ass° chasseurs (piégeage)	250 €
* Reste subventions à répartir	3 092 €
	<u>Soit un total de subventions 23 000 €</u>

Vote par 12 voix POUR, 1 abstention (Jean-François Renais).

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 de la COMMUNE

Le budget primitif 2017 de la commune, voté au niveau du chapitre, s'équilibre à :

* 1 057 629 € en section de fonctionnement * 284 350 € en section d'investissement.

Vote par 11 voix POUR et 2 abstentions (Marion Heuzé et pouvoir de Christine Tivoli).

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DU CENTRE DE LOISIRS DE SAINT-PERN

Mme FRENOY Marie-Hélène présente l'avenant à la convention de partenariat de mai 2015 entre la commune de Saint-Pern et l'association des Francas d'Ille-et-Vilaine pour l'organisation du Centre de Loisirs de Saint-Pern. La commission communale petite enfance a validé le budget de l'année 2017 qui augmente car un animateur devient permanent et il y a une prise en compte du désengagement du Département. Cet avenant n° 5 porte sur la participation financière pour l'année 2017 de la commune qui versera la somme de 28 916 Euros pour l'organisation du centre de loisirs et l'adhésion à la fédération des Francas, en 3 fois selon l'échéancier fixé. A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les termes de cet avenant à la convention et charge Mr le Maire de signer ce document.

ACHAT DE LIVRES POUR LA BIBLIOTHEQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Mr le Maire rappelle qu'un budget de 2 500 euros a été voté pour l'acquisition de livres, abonnements et audios pour la bibliothèque municipale au titre de l'année 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Département dans le cadre du contrat de territoire communautaire.

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE ROPHÉMEL – TRANSFERT DES RESULTATS ET DES BIENS

Par délibération du 19 novembre 2015, le comité syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de Rophemel a proposé de transférer le budget syndical vers le budget de la collectivité Eau du Bassin Rennais, et d'approuver le transfert des biens liés au service d'eau potable en pleine propriété au bénéfice de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

Les élus sont invités à se prononcer sur ces transferts :

- Les excédents du budget du Syndicat Intercommunal des Eaux de Rophemel vers la Collectivité Eau du Bassin Rennais :

==> 391 728,34 euros en section de fonctionnement

==> 160 373,20 euros en section d'investissement

- Le transfert des biens liés au service d'eau potable en pleine propriété au bénéfice de la Collectivité Eau du Bassin Rennais qui s'acquittera des frais notariés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les transferts mentionnés ci-dessus.

Yannick MASSÉ a quitté la salle du Conseil Municipal étant concerné par cette décision.

PROPOSITION DE VENTE DE TERRAINS SITUÉS A LA GRANDE OREE

Mr le Maire rappelle que dans le cadre de la dissolution de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Bécherel, des biens situés à la Grande Orée (près du pylone TDF) ont été cédés à la commune de Saint-Pern en 2013. Par délibération du 18/02/2016, le Conseil Municipal avait décidé la mise en vente de l'ensemble de ces biens cadastrés B 892 (maison d'habitation), B 894 (hangar en bois), B 854 et B 855 en espaces verts, compte tenu de leur éloignement du bourg de Saint-Pern, de l'état de la maison (travaux à faire si location) et de la complexité pour l'entretien des espaces verts par le service technique (temps, matériel à déplacer). Par délibération du 08/07/2016, le Conseil Municipal avait accepté la proposition d'un acquéreur pour les biens référencés B 892 et B 894. Par contre, celui-ci n'était pas intéressé par les autres parcelles compte tenu de la configuration des terrains. Aussi, les élus avaient décidé de proposer ces parcelles non bâties aux riverains. La commune a fait intervenir un Géomètre pour établir un bornage cohérent, en accord avec les riverains.

Au vu de l'état des parcelles, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre à l'euro symbolique chaque bien suivant non bâti :

- parcelle B 893 d'une surface de 107 m² à Mr DEUFF Jean-Claude domicilié La Grande Orée à Saint-Pern
- parcelle B 855 d'une surface de 1027 m² à Mr DEUFF Jean-Claude domicilié La Grande Orée à Saint-Pern, ces 2 parcelles bordent de chaque côté la route d'accès
- parcelle B 897 (anc 854p) d'une surface de 364 m² à Mr DONATO Daniel domicilié La Grande Orée à Saint-Pern
- parcelle B 896 (anc 854p) d'une surface de 660 m² à Mr et Mme MASSÉ Yannick domiciliés La Grande Orée à Saint-Pern.

Les élus sont d'accord pour que les actes notariés soient établis par Maître BIENVENUE de Romillé qui avait fait les formalités lors de la dissolution de la Communauté de Communes, les frais étant à la charge de la commune.

BÂTIMENT DE L'EX-COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BÉCHEREL : Demande de remboursement des frais – Année 2016

Les élus ont eu connaissance de la demande présentée par la Commune de Bécherel pour le remboursement des frais liés au bâtiment de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Bécherel situé sur la commune de Bécherel. Comme les années précédentes, le montant des frais a été réparti entre les 10 communes de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Bécherel selon une clé de répartition arrêtée lors de la dissolution, à savoir 18,6 % pour la commune de Saint-Pern. Ainsi, au titre de l'année 2016, le total des frais s'élève à 9 874,56 Euros, ce qui représente la somme de 1 836,67 Euros pour la commune de Saint-Pern. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la prise en charge de la quote-part des dépenses 2016, à savoir 1 836,67 Euros pour la Commune de Saint-Pern.

PROJET DE S.C.O.T. ARRETÉ

Ce projet est porté à la connaissance des élus.

Jacques Gallerand fait une présentation synthétique du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) et du DOO (document d'orientation et d'objectifs) avec 2 grands axes :

Axe 1 : Tirer parti du positionnement stratégique du Pays de Brocéliande :

Continuer à accueillir demain de nouvelles populations

Ancrer l'attractivité résidentielle du Pays

Consolider les atouts concurrentiels du tissu économique

Accompagner et faciliter les modes de déplacements alternatifs

Axe 2 : Miser sur les qualités intrinsèques du Pays comme facteur d'attractivité :

Asseoir l'aménagement et le développement du Pays sur une armature naturelle et paysagère valorisée

Promouvoir de nouvelles pratiques urbaines privilégiant durabilité

Optimisation des ressources du Pays

AVIS SUR LA DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LE GAEC HOLSTEIN ALLIANCE en vue d'exploiter un élevage de 200 vaches laitières lieu-dit Le Trégou à Plouasne.

Mr Lorry BEAUCÉ, associé du Gaëc Holstein Alliance et Sabrina TUHEILLE, future associée, ont accepté de venir devant le Conseil Municipal pour présenter la demande déposée par le Gaëc en vue de procéder à Plouasne au lieu-dit Le Trégou à l'extension de l'élevage bovin (200 vaches laitières), d'agrandir la stabulation existante, de construire une nouvelle stabulation ainsi qu'une fosse de stockage de lisiers. Cette extension se fait dans le cadre de la future installation de Sabrina TUHEILLE au sein du Gaëc. Ils ont précisé qu'il existe aussi sur le site de « Le Trégou » d'un atelier veaux de boucherie, et également 2 porcheries, l'une à St-Judoce et l'autre à Trévérien. Une consultation du public est ouverte du 10 mars au 07 avril 2017 dans la commune de Plouasne. Des parcelles exploitées par le Gaëc sont situées sur la commune de Saint-Pern. Les élus sont invités à faire leurs remarques et donner leur avis sur ce projet. Après discussions, le vote du Conseil Municipal a donné le résultat suivant :

6 voix pour et 7 abstentions (Marie-Hélène Frénoy, Stéphane Dupuis, Michel Poulmais, Yannick Massé, Marie-Line Réhault, Marion Heuzé et pouvoir de Christine Tivoli)